



Pages 16-18

**Calcul de votre loyer**  
au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Pages 10-11

Notre série :  
**les dangers de l'été**

Page 19

Nouvel espace pour  
**l'ASBL Esenca**  
à Charleroi-Nord



## INAUGURATION DE LA RÉNOVATION DE LA CITÉ PARC À MARCINELLE (PAGES 4-5)



## je gère mon logement

- 9** Nos conseils pour **sécuriser votre habitation** pendant la période estivale
- 10-11** **Série : Les dangers des saisons**  
Saison 2 : **L'été**
- 12** **Les trottinettes** en rue et dans les espaces communs
- 13** **Le bon usage** des ascenseurs

## je gère mon dossier

- 14-15** **Les provisions pour charges locatives**, c'est quoi ?
- 16-18** **Calcul de votre loyer** au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## j'anime mon quartier

- 19** Nouvel espace pour **l'ASBL Esenca** à Charleroi-Nord
- 20** Les actions de la **Régie des Quartiers de Charleroi**
- 21** **Les soins à domicile du CPAS** : un service ouvert à tous les carolorégiens

## plan de rénovation

- 4-5** **La Sambrienne inaugure son 1500<sup>e</sup> logement social** en PEB A/B à la Cité Parc de Marcinelle
- 8** **Goutroux** – Le plan de rénovation avance
- 8** La Sambrienne construira **64 logements de haute qualité**

## plan de construction

- 6-7** **La Sambrienne inaugure 14 logements** d'utilité publique à **Couillet**
- 7** La Sambrienne accompagnée en **développement durable**

## je veux acheter

- 22-23** **Les biens à acheter**

## je veux louer

- 24** **Les logements à louer**

## mon quartier plus propre

- 25** Un nouveau concept d'**espace de tri** développé par La Sambrienne et Tibi
- 26-27** **Calendriers des collectes Tibi**
- 27** **Cité Propre – Calendrier 2023**



Chers locataires de La Sambrienne,

L'été approche à grands pas, et avec lui viennent les beaux jours, les soirées chaudes et les moments de convivialité en famille, avec les amis ou les voisins. Pour éviter tous les dangers que cela peut représenter, vous trouverez un très bon dossier focus reprenant différents conseils de prévention.

Cette année encore, nous sommes heureux de vous annoncer que de nombreuses animations seront organisées dans nos quartiers tout au long de la saison estivale. Elles seront socio-culturelles ou sportives, et sont le fruit d'une étroite collaboration avec les différents départements de la Ville de Charleroi, mais aussi grâce au dynamisme de nos associations partenaires.

Je le répète souvent, le logement social wallon n'est pas de la brique et il est important de faire évoluer nos cités en des quartiers où la vie prospère et où chacun peut s'épanouir.

Au-delà de ces événements festifs, au sein de nos équipes, nous sommes conscients de l'importance de fournir des logements sociaux de qualité aux personnes qui en ont besoin. C'est pourquoi nous avons développé aussi bien un plan de rénovation qu'un autre plan portant sur l'embellissement et la sécurisation des espaces communs. Les objectifs sont clairs, à savoir rendre notre patrimoine plus confortable, plus écologique et plus adapté aux besoins de nos locataires.

Après les phases technico-administratives, ces plans commencent à montrer leurs premiers résultats avec l'achèvement des rénovations des Tours de la Cité Parc mais également les rénovations à Goutroux. Cela peut paraître anodin mais La Sambrienne dispose de 1.500 logements en PEB A ou B. Avec les équipes, nous avons hâte de vous présenter les prochains chantiers.

Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous savons que la demande de logements sociaux est forte et que de nombreuses personnes sont toujours en attente d'un logement abordable et de qualité. C'est pourquoi nous avons également lancé des projets de construction de nouveaux logements sociaux, avec le soutien de la Région wallonne et des autorités locales, afin de répondre à cette demande croissante. Vous trouverez l'ensemble de ces informations dans ce magazine. Nous sommes fiers de contribuer à la création de communautés durables et inclusives, où chacun peut trouver un chez-soi sûr et confortable.

Avant de conclure, je sillonne régulièrement nos quartiers et je souhaiterais vous rappeler l'importance de les embellir ; c'est notre prochain défi commun. En effet, il est essentiel que chacun d'entre nous prenne soin de son environnement pour en faire un lieu agréable à vivre pour toutes et tous. Nous sommes prêts à y consacrer toute notre énergie mais cela ne sera possible que si nous nous y mettons ENSEMBLE.

Cela peut passer par de petites actions simples comme trier ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet, entretenir son jardin ou sa terrasse, ou encore participer à des opérations de nettoyage collectif. Mais cela peut également impliquer des projets plus ambitieux, tels que la création d'un potager communautaire, la mise en place de fresques murales ou encore l'aménagement d'espaces verts. La Sambrienne est partante pour relever ce défi puisque nous avons entendu vos plaintes concernant les conteneurs enterrés de TIBI. En collaboration avec cette dernière, nous avons initié 3 projets pilotes (à Couillet et à Montignies-sur-Sambre) et ils semblent porter leurs fruits et enfin constituer une solution pour la gestion de vos déchets. Vous pouvez compter sur moi pour étendre ce projet à d'autres quartiers.

Car ne l'oublions pas, c'est en embellissant nos quartiers, que nous contribuons directement à renforcer le sentiment de sécurité, de fierté et d'appartenance à notre communauté, et de par ce fait, nous créons un cadre de vie plus agréable. Alors n'hésitez pas à vous impliquer dans ces projets, à partager vos idées et à participer aux animations organisées dans nos quartiers cet été.

Nous sommes convaincus que, ensemble, nous pouvons faire de votre quartier un lieu encore plus accueillant et chaleureux.

Je vous souhaite d'excellentes vacances et à bientôt chez vous !

**Maxime Felon**

Président du Conseil d'Administration de  
La Sambrienne

# La Sambrienne inaugure son 1500<sup>e</sup> logement social en PEB A/B à la Cité Parc de Marcinelle

**La Sambrienne a célébré l'aboutissement des chantiers de rénovation au sein de la Cité Parc à Marcinelle. Objectif : optimiser la performance énergétique de 6 immeubles et valoriser les espaces verts pour améliorer le cadre de vie des 1.000 familles qui vivent sur ce site.**

Lieu emblématique au pied du terril du Bois du Cazier, la Cité Parc accueille au total 951 familles au milieu de 24 ha de verdure.

Situés à l'Avenue du Chili, les logements rénovés ont été construits entre 1966 et 1976. Cette ambitieuse rénovation, concernant le plus grand nombre de logement consécutifs depuis la création de La Sambrienne démarré en 2013. Depuis, d'autres phases ont eu lieu, avec des moments charnières entre 2018 et 2021. Enfin, la dernière phase, concernant la dernière résidence a pu être menée entre 2021 et 2023, clôturant à 10 ans de chantier dans le quartier.

**Au total, 479 logements dans 6 tours ont été profondément rénovés pour un budget total de 31,2 millions d'euros.**

Ces travaux de grande ampleur ont porté sur l'isolation des toitures et des murs extérieurs, la fermeture de balcons, le remplacement de chaudières collectives, l'amélioration des systèmes de ventilation, ou encore la rénovation d'espaces communs entre autres. Vu l'ampleur des travaux, certains locataires ont été relogés et accompagnés par La Sambrienne, montrant à quel point ce genre de projet peut impliquer tous les corps de métiers qui occupent les quelques 170 travailleurs de la SLSP.

## Rénovation énergétique et aménagements paysagers

**L'ensemble de ces travaux avait en effet un but double ; améliorer le confort des locataires et réduire leurs factures d'énergie.** Et sur le terrain, on constate que ce défi a pu être relevé. En prenant l'exemple de la résidence située au numéro 8, on constate que les charges énergétiques moyenne mensuelles ont baissé de 50€ depuis la fin des travaux. Extrapolé sur les 479 logements concernés, cela représente **un impact annuel de 287.400€ au bénéfice du pouvoir d'achat des ménages locataires !**

Les rénovations de la Cité Parc sont particulièrement illustratives des priorités fixées par la Wallonie et contribuent à la réduction de l'impact environnemental du quartier.

Ces travaux ont néanmoins un coût pour La Sambrienne. Les 31,2 millions d'euros investis sur le site représentent un impact annuel en trésorerie de 586.000€ supplémentaires à rembourser

pour la SLSP. En effet, ces travaux étaient subsidiés à 40%, les 60% de financement restant étant une avance consentie par la Société Wallonne du Logement.

En plus des performances énergétiques améliorées, **les habitants de la Cité Parc de Marcinelle bénéficient également d'un cadre de vie plus qualitatif** grâce à une réflexion globale sur le paysage menée sur le site par le Bouwmeester et l'équipe « Nature en ville » de la Ville de Charleroi. 44 arbres ont par exemple été plantés dans la Cité Parc, avec l'ASBL Charleroi Nature : chênes, sorbiers des oiseleurs, aulnes, charmes, poiriers. Un jardin partagé a été créé par l'ASBL Formidable. Les espaces verts font quant à eux l'objet d'une gestion différenciée (tonte différenciée, fauchage tardif, prairie fleurie). Une aire de jeux nature non normée a aussi été réalisée par la Régie des Quartiers, qui a déplacé son siège d'activité dans le quartier.





## Site emblématique

La Cité Parc est un projet né en 1958 afin d'offrir aux ouvriers et mineurs meurtris par la catastrophe du Bois du Cazier un logement sain et décent, à loyer abordable, implantés au pied des terrils, lieux de travail.

Conformément à ce projet initial, le quartier compte différents types de logements : des immeubles hauts, des logements moyens et unifamiliaux, des locaux collectifs, des espaces verts partagés, une école et une crèche.

**Ce quartier vivace bénéficie d'une vie associative foisonnante et**

**de nombreuses infrastructures communautaires.** La Régie de Quartier de Charleroi, déjà citée, et 5 autres ASBL y occupent des locaux mis à disposition par La Sambrienne, afin d'augmenter l'offre de services dans le quartier. On y trouve aussi des jardins et vergers partagés, des espaces multisports et de nombreuses structures communales et provinciales : crèche, antenne de police, école primaire et enseignement spécialisé, hall sportif, ... Les activités et animations y sont nombreuses. C'est un véritable village dans la Ville.

L'espace, disposant aussi d'immenses étendues vertes, est aussi le terrain de jeu de nombreux artistes et accueille régulièrement des activités culturelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que La Compagnie des Nouveaux a choisi ce site pour implanter son dispositif de théâtre itinérant pour la 4<sup>e</sup> fois. A l'occasion de l'inauguration de ce 25 mai, la Compagnie des Nouveaux Disparus a en effet installé son chapiteau pour trois jours de spectacles gratuits pour les habitants.

## Projets futurs

Mais pour la Cité Parc, les projets ne s'arrêtent pas là. Dans les années à venir, **La Sambrienne y construira également 168 logements dont 35 seront destinés à favoriser l'accès à la propriété des ménages** dans le cadre des projets Solaire et Eixample XII. Ces projets ajouteront de nouveaux types d'habitats, avec une attention particulière aux économies d'énergie et à l'accessibilité sur le site de la Cité-Parc, sans y ajouter de contraintes en matière de circulation ou de stationnement.

Et toujours en parallèle de la brique, une attention particulière est portée au cadre de vie des habitants et à la réduction de l'impact environnemental du site. Là aussi, les projets tournés vers l'avenir se multiplient avec la création future

d'une autoroute à vélo et la continuation du vaste projet paysager mené en coordination avec l'équipe « Nature en Ville » de la Ville de Charleroi.

Quant à La Sambrienne, on profite de cette clôture de chantier pour refaire le point sur les prochains projets.

Notons d'ailleurs en conclusion que ce plan de rénovation prévoit de nouvelles améliorations du bâti à Marcinelle. **Les logements des Allées de la Cité Parc seront rénovés, tout comme le quartier de l'Avenue de la C.E.C.A, tout proche.**

Et les logements de la rue du Berceau voisine verront aussi des améliorations de leurs performances énergétiques.





# La Sambrienne inaugure 14 logements d'utilité publique à Couillet

**La Sambrienne a inauguré 14 logements publics, à Couillet. Ces deux nouveaux ensembles rejoignent ainsi les 883 logements publics déjà présents dans le quartier et améliorent l'offre à Couillet.**

En matière de construction, La Sambrienne doit faire face à de nombreuses contraintes et défis, parfois contradictoires.

Ainsi, avec plus de 4800 familles en attente d'un logement, il est urgent d'augmenter le parc immobilier et de construire. Mais il est aussi important de préserver le cadre de vie des quartiers dans lesquels la Sambrienne opère et de le faire de façon raisonnée et intégrée, en évitant les grandes constructions impersonnelles du passé, peu propice à la cohésion sociale.

Bien qu'elle dispose d'un potentiel de construction de 2.500 logements, la société de logements de service public de Charleroi et Gerpinnes doit aussi suivre les contraintes des subventions régionales, limitant par exemple l'ampleur des projets à mener.

Et s'il est capital de limiter l'impact environnemental des constructions et d'y privilégier les économies d'énergie, il faut relever ce défi en limitant les coûts et en optimisant les sources de financement.

Tous ces défis ont été relevés et sont synthétisés dans le projet de construction de 14 logements qui viennent d'être inaugurés, rue de l'Armée Française à Couillet.

Ce projet conséquent, créant 14 habitations supplémentaires, principalement 2 chambres, dans un quartier comptant déjà 291 logements publics. Mais cette densification du bâti se fait de façon intégrée, sans hauts immeubles qui pourraient « écraser » le quartier. *« En effet, les logements ont été*

*construits en bordure du quartier, sur deux « dents creuses », soit des terrains de taille modeste, entourés d'autres logements. », explique Fabrice Jacqmin, directeur immobilier de La Sambrienne. « Ce sont des espaces difficiles à valoriser, mais qui méritent que l'on s'y attarde pour des chantiers comme celui-ci. »*

Ces logements, destinés à la location à loyer d'équilibre, permettront aussi de renforcer la mixité sociale du quartier. Les conditions d'attribution et de revenus sont en effet différentes du logement social pour ce type de bien. Il s'agit d'un impératif fixé par le financement régional utilisé pour cette construction, que La Sambrienne accueille avec plaisir. « Notre métier c'est la création de quartiers », aime à rappeler Maxime Felon, président du CA. *« Proposer différents types de biens à la location, amener des propriétaires*

#### **FICHE PROJET :**

**Budget :** 2.137.386€

**Financement :** avance régionale dans le cadre de l'opération de la recapitalisation

**Auteurs :** PLAN 7, Mons

**Entreprise :** INTERCONSTRUCT sa, Mouscron

#### **Début du chantier :**

- 12 logements 2 chambres
- 2 logements 3 chambres

#### **Logements basse énergie (PEB B) :**

- Chaudières individuelles à condensation
- Ventilation individuelle C+
- Façade avec enduit sur isolant
- Toiture verte

*« dans certains autres lieux, c'est aussi ainsi que l'on obtient des quartiers vivants et mixtes, correspondant à tous les publics de Charleroi et sa région. »*





# La Sambrienne accompagnée en développement durable

**La Sambrienne fait partie de 33 acteurs publics retenus dans le cadre d'un appel à projets wallon. Elle sera accompagnée afin d'encore plus orienter son action vers le développement durable.**

Enfin, le défi « énergétique » est lui aussi relevé. « Conformément à notre Contrat d'objectifs 2020-2025, La Sambrienne veille à constamment utiliser les dernières techniques de construction », explique Fabrice Jacqmin. « Sur ce site, les 14 appartements construits bénéficient en effet d'une isolation remarquable, avec un enduit sur isolant pour plus de performance, mais aussi des bardages en fibreciment, et des toitures végétales. »

Ils sont aussi équipés d'une chaudière au gaz à condensation, d'une ventilation individuelle et obtiendront donc le label PEB B, correspondant à des logements basse énergie. Et pour allier confort énergétique et confort de l'habitat, les auteurs ont prévu un espace extérieur privatif pour chaque logement et une vraie réflexion sur les espaces communs.

Les premiers locataires peuvent d'ores et déjà en profiter, la grande majorité des 14 logements sont en effet déjà occupés et les derniers appartements sont en cours de location.

Dans les trois axes stratégiques de son Contrat d'Objectifs 2020-2025, La Sambrienne donne le ton : Elle sera un acteur majeur de la transition environnementale de sa région et s'inscrira dans une logique de développement durable. Sa feuille de route pour les prochaines années s'orientera en effet en 3 axes :

- Développer un service d'intérêt général de qualité, en développant les mesures d'accompagnement au bénéfice de nos locataires et candidat-locataires,
- Développer un habitat durable, soutenable et éco-efficent,
- Développer un modèle d'excellence sur les plans organisationnel et environnemental.

Pour remplir les objectifs qu'elle s'est fixée dans ce domaine, La Sambrienne peut maintenant compter sur un nouvel atout. La société de logement de service public de Charleroi et Gerpinnes a en effet été retenue dans le cadre d'un appel à projets wallon, qui offre un accompagnement aux organisations souhaitant s'investir dans le développement durable. Comme 32 autres acteurs (TIBI, Igretec, CPAS de Charleroi, par exemple), elle bénéficiera pendant un an d'un accompagnement spécialisé.

L'objectif est simple : analyser comment favoriser au sein de La Sambrienne des actions contribuant aux 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

Partant d'une analyse de l'organisation actuelle de La Sambrienne et des actions reprises dans son Contrat d'Objectifs, il s'agira de voir ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré. Ce diagnostic servira à définir de nouvelles actions et mesures et de les programmer dans le temps.

Cet accompagnement vient de débiter et nul doute qu'il portera ses fruits, confirmant le rôle de La Sambrienne comme acteur majeur de la transition écologique.



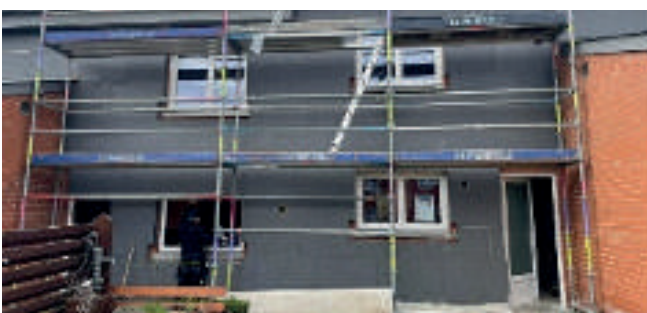
# Goutroux – Le plan de rénovation avance

## L'ambitieux plan de rénovation de La Sambrienne suit son cours avec l'amélioration des performances énergétiques de 95 logements à Goutroux

La Sambrienne poursuit son plan de rénovation de son patrimoine, axé sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et les économies pour les locataires.

A Goutroux, ce sont 95 logements qui sont actuellement en chantier. Leur enveloppe extérieure sera remise à neuf, et mieux isolée. Cela comprend l'isolation des façades et des toitures par l'extérieur et le remplacement des châssis. De quoi réaliser de belles économies d'énergie, tout en profitant d'un meilleur confort. Les logements concernés devraient en effet atteindre le PEB B, et pourraient ultérieurement atteindre le label A.

Pour encore plus de confort, des aménagements sont prévus au cas par cas, après coordination avec les locataires en place. Cela peut concerner les égouttages, les citernes pluviales, ou le placement de chaudières et de ventilations mécaniques.



## Le point sur le plan de rénovation

Afin de donner un maximum de visibilité sur les avancées de cet ambitieux plan de rénovation, voici une liste non exhaustive des avancées « techniques » que nous avons pu réaliser.

A date, de nombreux chantiers ont déjà été réalisés ou sont en cours, à savoir :

- Au niveau des **peintures des Espaces Communs**. Les choix ont été proposés aux locataires quant aux teintes à appliquer. Après collecte des réponses, nous avons déjà réalisé la peinture de 57 blocs :
  - Charleroi - Boulevard Mayence 63 et 65
  - Charleroi - Rue Carena 1 et 3
  - Charleroi - rue de l'Alouette 14, 16 et 18
  - Charleroi - Rue de la Montagne 77
  - Charleroi - Rue Terre al Danse 53 et 55
  - Charleroi - Rue Warmonceau 186
  - Couillet - Rue de Villers 66 et 68
  - Couillet - Rue des Peupliers 2
  - Couillet - Rue des Sarts 42, 44, 46 et 48
  - Gilly - Rue Pont d'Arcole 222, 224, 226, 363 et 365
  - Jumet - Rue Jules Loriaux 5, 7, 11 et 13 à Jumet
  - Lodelinsart - Rue Alfred Georges 81, 83, 87, 89, 91, 93, 95, 97 et 99
  - Lodelinsart - Rue Chausteur 28, 30, 32 et 34
  - Marchienne-au-Pont - Route de Beaumont 264
  - Montignies-sur-Sambre - Place des Porions 4
  - Montignies-sur-Sambre - Rue Decooman 12, 16 et 20
  - Montignies-sur-Sambre - Rue F. Hotyat 3 et 4
  - Montignies-sur-Sambre - Rue Yernaux 1 et 2
  - Mont-sur-Marchienne - Rue du Moria 23 et 25
  - Mont-sur-Marchienne - Rue J. Ruhl 2 (ex. rue Vandervelde)
- Concernant le **renouvellement des portes d'entrées et de la parlophonie**. Nous avons déjà remplacé les portes et les systèmes de communication sur 39 blocs :
  - Charleroi - Boulevard Mayence 63 et 65
  - Charleroi - Rue Carena 1 et 3
  - Charleroi - rue de l'Alouette 14, 16 et 18
  - Charleroi - Rue de la Montagne 77
  - Charleroi - rue Ferrer
  - Charleroi - Rue Warmonceau 186
  - Couillet - Rue des Peupliers 2
  - Couillet - Rue des Sarts 42, 44, 46 et 48
  - Gilly - Rue Pont d'Arcole 224, 226, 363 et 365
  - Jumet - Rue Jules Loriaux 5, 7 et à Jumet
  - Jumet - Rue Jules Loriaux 9, 11 et 13 à Jumet
  - Lodelinsart - Rue Alfred Georges 97 et 99
  - Marchienne-au-Pont - Route de Beaumont 264
  - Montignies-sur-Sambre - Place des Porions 1, 2, 3 et 4
  - Montignies-sur-Sambre - Rue F. Hotyat 3 et 4
  - Montignies-sur-Sambre - Rue Yernaux 1 et 2
  - Mont-sur-Marchienne - Rue du Moria 23 et 25
  - Mont-sur-Marchienne - Rue J. Ruhl 2 (ex. rue Vandervelde)
- Au niveau des **boîtes aux lettres**, nous avons déjà démonté et remplacé par de nouvelles batteries de boîtes aux lettres sur **48 sites soit plus de 1000 logements**.



# NOS CONSEILS POUR SÉCURISER VOTRE HABITATION PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

**En collaboration avec le Service Prévention des Délits de la Ville de Charleroi, La Sambrienne tient à sensibiliser ses occupants et vous propose quelques conseils de sécurité à l'approche des vacances d'été.**



## **Voici quelques bons conseils du service Prévention des Délits :**

Comme chaque année au retour du beau temps, le Service Prévention des Délits de la Ville de Charleroi vous propose quelques conseils de sécurité.

L'été est une période propice aux départs et, comme les cambrioleurs agissent de préférence en votre absence, c'est aussi, hélas, une période de plus grande vulnérabilité pour vos biens.

Si vous ne partez pas, les occasions ne manqueront pas, à Charleroi, pour les activités de plein air : brocante des quais, quartiers d'été, concerts et spectacles divers, etc.

Lors de vos sorties aussi, de simples précautions peuvent vous éviter bien des désagréments.

### **Vous partez en vacances :**

Donnez l'impression que votre habitation est occupée, par exemple en plaçant un minuteur sur une lampe.

Ne communiquez pas votre départ en vacances sur les médias sociaux et faites attention aux photos insérées sur Facebook, Instagram, etc. N'apposez pas de mot d'absence sur la porte pour le facteur et n'en faites pas non plus mention sur votre répondeur téléphonique.

Vous pouvez demander une surveillance de votre maison pendant vos vacances. Adressez-vous pour ce faire dans les commissariats de police ou en ligne sur « [police.be](http://police.be) ».

Demandez à vos proches de vider votre boîte aux lettres, lever/baisser les volets, tondre la pelouse, etc.

### **Pour une journée d'été sans souci :**

Attention aux voleurs à la tire (pickpockets) dans les endroits fort fréquentés, comme les transports en commun, les rues commerçantes, les événements d'ampleur, etc.

Verrouillez toujours bien votre véhicule et ne laissez aucun objet de valeur en vue.

Vous enfourchez votre vélo ? Cadenassez-le correctement et attachez-le à un objet fixe.

Soyez prudent avec le feu : un accident lors d'un feu de camp ou d'un barbecue est vite arrivé.

### **Vous êtes victime malgré ces précautions :**

Appelez le **numéro d'urgence 112**, sur l'ensemble du territoire européen, pour une aide d'urgence des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police (par urgence, il faut entendre des situations de détresse vitale).

**Veillez noter qu'en Belgique, la police reste joignable au 101.**

En cas de **tempête ou d'orage**, ou lorsque la vie n'est pas en danger, appelez le **1722**, dès lors que ce numéro est activé par les autorités.

### **Déclarez toujours le vol auprès de la police.**



Appelez **Card Stop** au **078 170 170** en cas de perte ou de vol de votre carte de banque.



Appelez Doc Stop au **00800 2123 2123** en cas de **perte ou de vol de votre carte d'identité ou passeport**.



Le Centre d'Aide aux Victimes de la Ville de Charleroi peut aussi vous aider aux plans sociojuridique, administratif et psychologique.

**Contacts : 0479/48 36 12 ou 071/86 15 12**  
ou [cps.aide.victimes@charleroi.be](mailto:cps.aide.victimes@charleroi.be)

## Série : Les dangers des saisons

## Saison 2 : L'été

## Episode 1 : Dessiné sur la peau

Je booste le moral et je favorise la fabrication de vitamine D. Vous m'aurez reconnu, je suis le soleil. Mais que ce soit dans votre jardin, au bord de la piscine, à la plage ou en montagne s'exposer à moi de manière prolongée et à mes rayons UV n'est pas sans risque pour la santé. Coup de soleil, vieillissement cutané prématuré, cancers de la peau, lésion oculaire tant de conséquences sanitaires graves qu'il faut prévenir.

- Mettez de la crème solaire. La meilleure solution est encore de rester couvert. Mettez un vêtement.
- Portez un couvre-chef
- Portez des lunettes de soleil
- Évitez l'exposition entre 12h et 16h
- Recherchez l'ombre



## Episode 2 : Parents ?

La prunelle de nos yeux, les amours de notre vie, les enfants sont nos plus belles créations et nous devons redoubler de vigilance quand vient l'été.

- Protégez-les du soleil. Une exposition prolongée au soleil ou à une chaleur excessive multiplie le risque d'insolation ou de coup de chaleur. Habillez-les et mettez de la crème à haut indice de protection solaire sur toutes les parties du corps qui ne sont pas couvertes par un vêtement.
- Faites-les boire régulièrement. Une déshydratation augmente le risque d'affection liées à la chaleur.

Les symptômes  
d'un coup de chaleur  
faciles à détecter sont :

Forte fièvre,



Hyperexcitabilité,



Bouche sèche,



Yeux creux et pupilles dilatées,



Pouls rapide,



Nausées et vomissements,



Somnolences anormales,



Perte de conscience.

Quelques-uns de ses symptômes sont suffisants pour vous alerter et vous devez agir rapidement car un coup de chaleur non soigné peut entraîner un coma et des séquelles irréversibles.

## Que devez-vous faire ?

Placez votre enfant à l'ombre, déshabillez-le et rafraîchissez-le. Faites-le boire et mouillez sa peau.



Ne laissez jamais votre enfant dans une voiture immobilisée en plein soleil. Les conséquences peuvent être dramatique. La température à l'intérieure du véhicule peut atteindre 45°C même si la température extérieure est fraîche de l'ordre de 15 à 20°C. En seulement 10 minutes, la température dans un véhicule peut augmenter de 10°C.

Quand il fait bon et chaud, il est tentant de laisser ses fenêtres ouvertes. Ce geste, aussi banal qu'il soit, représente un réel danger pour nos jeunes enfants. Ne laissez jamais un jeune enfant seul dans une pièce où la fenêtre ou la porte du balcon est ouverte. Il pourrait grimper sur tout ce qu'il trouve près de l'ouverture et basculé dans le vide. Ces chutes accidentelles touchent particulièrement les enfants de moins de 6 ans.

### Episode 3 : Un bon moyen de se rafraichir

La baignade, un réel plaisir de se plonger dans une eau fraîche et se détendre au bord d'une piscine ou sur la plage. Encore une fois un plaisir qui n'est pas sans risque. En moyenne, on dénombre 50 noyades accidentelles par an en Belgique. Elles ne sont pas toutes mortelles mais elles ont toutes des conséquences soit physiques ou mentales pour la victime et son entourage.

Pour ces moments de détente aquatiques, privilégiez les espaces publics munis d'une surveillance humaine ou automatisée.

Gardez vos enfants à l'œil. Restez toujours attentifs.

Dans l'eau restez à portée de votre enfant même lorsque ceux-ci ont pied. En effet le haut du corps d'un tout-petit est lourd et il ne parviendra pas forcément à se redresser en cas de chute.

Afin d'éviter l'hydrocution, la première chose à faire est de préparer le corps et de diminuer l'écart de température entre l'air et l'eau. Pour cela, il est recommandé de s'appliquer de l'eau sur la nuque, sur le ventre, sur les bras ainsi que sur la tête. Cela va aider le corps à s'habituer à la fraîcheur de l'eau.

### Episode 4 : La bonne bouffe

Barbecue, salade, apéro tout ceci est bien estival. La conservation et la préparation des aliments restent un point d'attention plus qu'important quand il fait chaud.

La meilleure façon d'éviter les maladies d'origine alimentaire est de s'assurer que les viandes sont bien cuites correctement et de ne pas laisser les aliments au soleil et à la chaleur pendant des périodes prolongées.

Un bon lavage des mains, des ustensiles et un bon lavage des aliments avant de les servir et de les préparer réduisent également le risque d'être affecté par des bactéries.

Soyez vigilants également à ne pas briser la chaîne du froid. Ne jamais recongeler un produit décongelé et pensez aux sacs isothermes lors de vos courses.

Bon, il n'y a plus qu'à vous dire : « A vos préparations ».

### Episode 5 : En soirée

En soirée et souvent en été, les occasions se multiplient pour faire la fête entre amis et famille. Ces soirées sont souvent synonymes d'excès. L'abus d'alcool et autres substances augmente le risque sur les routes, affecte le libre-arbitre et la capacité de dire non. Le risque est d'avoir une relation sexuelle non souhaitée ou non protégée, exposant à un risque de grossesse non désirée ou à la contraction d'infections sexuellement transmissibles.

**A chaque occasion de consommation, il est recommandé de :**

- réduire la quantité totale d'alcool que vous buvez à chaque occasion ;
- boire lentement, en mangeant et en alternant avec de l'eau ;
- éviter les lieux et les activités à risque.

L'alcool accentue la fatigue, cause des pertes de mémoire, entraîne une baisse de lucidité. Ne pas boire avant de prendre le volant et empêcher un ami alcoolisé de conduire restent les deux meilleures assurances vie.

Il existe tellement de risque auxquels nous devons penser qu'il serait impossible de vous les écrire dans un seul magazine alors soyez vigilants, bienveillants et portez-vous bien.

**A suivre ...**



# LES TROTINETTES EN RUE ET DANS LES ESPACES COMMUNS



© Freepik

**Trotinettes électriques, monoroues, hoverboards, segways... nos rues sont de plus en plus envahies par ces nouveaux engins qui permettent de faciliter et de fluidifier les déplacements dans nos villes.**

## Sur la route, sur les trottoirs ...

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Gouvernement a décidé d'encadrer cette nouvelle manière de se déplacer pour assurer la sécurité de tous les usagers et de nouvelles règles régionales sont en vigueur pour un usage plus sécurisé des trottinettes électriques dans nos villes.

Voici les règles décidées par la Wallonie :

### 1 Pas de trottinette électrique avant 16 ans

Pour éviter que des enfants ou de jeunes ados ne circulent au milieu du trafic motorisé sur des engins qui peuvent aller jusqu'à 25 km/h et qui ne sont pas toujours stables ou habiles à manier. Les moins de 16 ans pourront cependant utiliser une trottinette électrique sur le réseau Ravel ou encore dans les rues réservées au jeu.

### 2 Interdiction de rouler sur les trottoirs

Les trottinettes électriques sont très silencieuses et ne disposent pas du même éclairage que celui des voitures et des motos. Elles sont donc particulièrement dangereuses pour les piétons. Dès cet été, il sera interdit de rouler en trottinette électrique sur les trottoirs (exception faite pour les PMR). Dans une zone piétonne, un panneau de signalisation précisera si une trottinette électrique peut ou non y circuler (si oui, ce sera à l'allure du pas).

### 3 Interdiction de rouler à deux sur un engin

Les trottinettes électriques ne sont pas aussi stables qu'un vélo et le risque de chute et de blessure est plus élevé. Il sera dès lors interdit de transporter des passagers en trottinette électrique.

### 4 Instauration de zones de stationnement

Exception faite pour les PMR, il y aura désormais des zones de stationnement interdit, des zones de stationnement obligatoire (drop-off) ainsi que des zones où le stationnement reste autorisé sur le trottoir sans gêner le passage.

## Et dans les espaces communs et abords des immeubles ...

Nous vous rappelons l'article 6.1 du règlement d'ordre intérieur des locataires qui interdit tout dépôt dans les parties communes des immeubles (entrées, escaliers, paliers, dégagements, couloirs de caves et emplacements de parking, local compteurs) de quelque objet que ce soit (poussettes, vélos, véhicules à moteur, déchets, tout objet personnel ...).

En cas d'accident, les locataires s'exposent à des poursuites.

Et La Sambrienne se réserve le droit de faire évacuer tout encombrant.

# LE BON USAGE DES ASCENSEURS

**Le patrimoine de la Sambrienne comporte plus de 170 ascenseurs, une campagne de modernisation est actuellement en cours sur différents sites.**

**Afin d'éviter les pannes, voici quelques conseils :**

- Respectez la charge maximale et/ou le nombre de personnes. Les informations sont reprises dans la cabine de l'ascenseur ;
- Respectez l'état de la cabine et de l'espace commun ;
- Ne laissez pas votre animal faire ses besoins dans la cabine ;
- Ne jetez aucun déchet dans la cuvette de l'ascenseur ;
- Appuyez uniquement sur le bouton correspondant à votre étage ;
- Ne brusquez pas l'ascenseur au risque de rester bloqué ;
- Il est interdit de fumer dans la cabine d'ascenseur sous peine de poursuites.

**L'ascenseur est un espace public où la convivialité est de mise.**

Comme le mentionne l'article 2.3 du Règlement d'Ordre Intérieur de La Sambrienne :

**« L'ascenseur n'est pas un monte-charge. En plus des personnes, seuls les chaises et les véhicules électriques réservés aux personnes à mobilité réduite y sont autorisés. La loi interdit l'usage des ascenseurs aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte. Les parents ou la personne qui a la garde des enfants sont seuls responsables en cas d'accident survenu à la suite du non-respect de cette disposition »**

Les ascenseurs de La Sambrienne sont régulièrement victimes de vandalisme ce qui engendre des mises à l'arrêt parfois pour une durée indéterminée pour des raisons de sécurité. Ce vandalisme porte préjudice à tous les occupants et malgré les maintenances périodiques, La Sambrienne engage régulièrement des frais complémentaires afin de garantir la conformité de ses ascenseurs, leur bon fonctionnement ainsi que la sécurité de ses locataires.

**Chaque individu est tenu d'utiliser ces équipements de façon prudente et raisonnable.**

Si vous constatez des dégradations et/ou en cas de panne de l'ascenseur, appelez le service technique de La Sambrienne au 071/272.000

Si vous restez bloqué dans l'ascenseur, n'appellez pas les pompiers. Appuyez sur le bouton « Alarme » pendant plus de 15 secondes ; vous serez mis en relation avec le centre d'appel qui va lancer l'intervention et ... ne paniquez pas !

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7.

**Ne tentez pas de sortir par vos propres moyens ou avec l'aide d'une tierce personne.**



# Les provisions pour charges locatives, c'est quoi ?

Tous les mois, en plus de votre loyer, vous payez des provisions pour charges locatives. Elles représentent les dépenses réelles que La Sambrienne paie pour le bon usage de l'habitation louée et des parties communes. Celles-ci sont établies à partir d'une estimation des dépenses.

LOYER NET

+

PROVISIONS

=

LOYER À PAYER

Plus particulièrement, les provisions sont établies à titre « prévisionnel » et font l'objet d'un décompte chaque année par comparaison aux frais réels. Les provisions sont régies par l'AGW du 25/02/1999.

Les nouvelles provisions au 01/01/2023 ont été calculées en tenant compte des coûts réels 2021 indexés de 35% et d'éventuels nouveaux contrats de marché public.

Seule la provision pour l'électricité des communs est indexée de 63% des coûts estimés au 31/12/2022 pour prévenir la hausse des prix de l'énergie probable en 2023.

Ces provisions sont incluses dans votre loyer mensuel à payer.

## Frais

- Ascenseurs
- Espaces verts
- Electricité des communs
- Communs
- Protection incendie
- Entretien des équipements individuels

## Consommation

- Eau froide et chaude
- Chauffage

D'autre part, le CCLP et La Sambrienne ont convenu de réduire certaines prestations afin de diminuer les coûts des charges et donc des provisions, et ce, pour atténuer l'impact de la hausse des coûts probables pour l'année 2023. Il s'agit des adaptations suivantes :

Concernant les Espaces Verts :

Afin de respecter l'environnement et réduire les coûts, le nombre de tontes diminuera de 2 prestations pour l'année 2023.

Cette réduction du nombre de tontes permet une réduction de la provision Espaces verts pour 8.872 logements. Des économies complémentaires pourront être réalisées via la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts supplémentaires ainsi que la création de champs fleuris supplémentaires.

Concernant les interventions de nettoyage dans les parties communes, les prestations de nettoyage ont été réduites de 4 fois à 2 fois par mois pour certains bâtiments moyens (rez+4) et bas. Les locataires concernés ont reçu un courrier papier pour détailler la démarche.

Des réductions sur les autres provisions ne peuvent pas être envisagées.

Vous trouverez ci-dessous la liste des provisions telles qu'ajoutées au paiement de votre loyer.

## Ascenseurs

Les charges d'ascenseurs correspondent aux frais engagés par la Sambrienne auprès des sociétés en charge de la maintenance, de la réparation et du contrôle périodique des appareils ainsi

qu'aux frais de lignes téléphoniques relatives à ces appareils.

Seuls les locataires disposant d'ascenseur(s) sont redevables de cette charge.

## Espaces verts

Cette charge correspond à l'entretien des espaces verts (tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, ramassage des feuilles, élagage, désherbage des massifs et des allées).

Cette prestation peut être réalisée par les équipes de la Régie Espaces verts de la Sambrienne ou par une entreprise spécialisée avec laquelle un contrat a été passé.

Le coût de l'entretien du matériel est par ailleurs récupérable.

## Electricité des communs

Les charges d'électricité correspondent au coût de l'énergie consommée dans les parties communes de l'immeuble, auquel s'additionne l'abonnement des compteurs.

L'électricité consommée par d'autres installations (ascenseurs, chaudières collectives, VMC, surpresseurs, portes automatiques, extracteurs de fumée...) est incluse dans ce poste.

## Communs

Ces charges comprennent les frais de nettoyage des espaces communs par des sociétés de nettoyage ou par l'équipe Propreté de la Sambrienne y compris les frais de matériels et produits d'entretien, les frais d'entretien des équipements collectifs (entretien



des chaudières collectives, pompes hydrophores, éclairage de sécurité, parlophones, ...), les frais de débouchage de colonnes, la désinsectisation, les frais de consommations d'eau des compteurs situés dans les communs mais également les prestations de la Régie dans les parties communes (remplacement des ampoules, sel pour les adoucisseurs, réparations diverses, enlèvement des encombrants dans les communs, ...) et les frais liés à l'Opération Cité Propre, opérations d'enlèvements des encombrants dans les quartiers organisés en collaboration avec la Ressourcerie du Val de Sambre.

### Protection incendie

Les charges de protection contre l'incendie comprennent les entretiens et réparations des centrales de détection incendie, les frais de téléphonie liés à ces centrales et la location, l'entretien et réparations des extincteurs et dévidoirs.

### Entretien des équipements individuels

Les entretiens des équipements individuels sont, en principe, à effectuer par le locataire. Cependant, afin d'éviter, la présentation annuelle des preuves d'entretien et de faire bénéficier à ses locataires des prix avantageux, la Sambrienne entretient ces équipements.

La Sambrienne n'entretient que les équipements dont elle est propriétaire.

### Consommations

Ce poste est calculé sur base de votre précédente consommation connue, par rapport à l'eau froide, à l'eau chaude ou le chauffage.

L'augmentation prévue s'élève respectivement à 1,06, 1,50 et 1,6 dans l'hypothèse où le tarif social est maintenu.

Afin d'anticiper les éventuelles difficultés de paiement et dans le cadre de notre politique d'accompagnement social, La Sambrienne a prévu une page d'information spécifique aux énergies qui a été mise en ligne sur notre site web [www.lasambrienne.be/energie](http://www.lasambrienne.be/energie).

Elle regroupe toutes les informations utiles sur le sujet.

En l'état actuel de la législation, une augmentation générale des provisions en cours d'année n'est pas possible. Par contre, la possibilité est laissée aux locataires qui le désirent d'augmenter leurs provisions de manière volontaire via une demande en ligne.

Au vu du contexte énergétique et dans le cadre la gestion proactive de la réduction des consommations ainsi que dans un souci environnemental, la régulation des installations collectives devrait être mise à jour en fonction des conditions climatiques. Il est donc proposé de prendre les mesures suivantes :

- Durant les périodes estivales, le chauffage ne fonctionnera plus au regard des températures extérieures.
- Pendant les autres périodes de l'année, la production de l'eau de chauffage sera adaptée en fonction des conditions extérieures.

### CONSEIL

Vérifiez régulièrement les index de vos compteurs d'eau. Ce petit geste vous permettra de repérer une éventuelle fuite qui pourra être réparée dans les plus brefs délais et ainsi éviter une régularisation de consommations trop élevée.

La Sambrienne reste à votre écoute ...

Vous désirez des informations complémentaires sur votre calcul de loyer ?

Notre service locatif reste à votre disposition pour tous compléments d'informations :

- **Par courrier :**  
Rue Trieu Kaisin 70  
6061 Montignies-sur-Sambre
- **Par téléphone :**  
071/272.000
- **Par mail :**  
[location@lasambrienne.be](mailto:location@lasambrienne.be)





# Calcul de votre loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Comme chaque année, La Sambrienne va vous solliciter à partir de ce 1<sup>er</sup> juillet afin de mettre à jour votre dossier pour le calcul du nouveau loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les outils de communication mis en place les années précédentes afin de vous aider au maximum dans les démarches administratives restent disponibles. Nous vous invitons à les utiliser afin de nous transmettre vos documents :

- [Le transfert de vos documents](#) à partir de l'espace locataire sur notre site internet [www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be) où un module d'accompagnement en ligne répond à vos questions et vous aide lors du chargement des documents.
- [L'envoi de vos documents](#) par e-mail à [service.location@lasambrienne.be](mailto:service.location@lasambrienne.be) ou par courrier à rue Trieu Kaisin, 70 à 6061 Montignies-sur-Sambre.

Nous vous remercions d'avance et vous invitons à prendre connaissance ci-dessous des informations vous concernant en fonction de votre type de location :

## Pour les logements sociaux

La réglementation applicable au calcul de loyer pour un logement social implique la prise en compte de deux composantes : la composante liée aux « Revenus » et celle liée au « Logement ».

La composante liée au « Logement » est déterminée par La Sambrienne, en application des règles édictées par la réglementation. Elle ne nécessite aucune intervention de la part du locataire.

La composante liée aux « Revenus » dépend des revenus des membres de votre ménage. Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.



## Quels documents nous renvoyer ?

### Revenus actuels du ménage

Si CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Si sans emploi (allocation de chômage)	Attestation avec taux journalier + historique depuis le 1er janvier
Si maladie – invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1er janvier
Si allocation d'handicap	3 derniers extraits de compte
Si revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Si pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Si revenus issus d'une activité d'indépendant	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Si revenus issus de contrat d'intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois

### Situations relatives à la composition du ménage

Si enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
-----------------------------	--

La Sambrienne se charge à présent de collecter à votre place les autres documents nécessaires :

- Les revenus de référence (avertissement extrait de rôle revenus 2021, exercice d'imposition 2022) nous sont directement envoyés via l'accès informatisé aux sources de données authentiques.
- Les allocations familiales nous sont envoyées via l'accès informatisé aux sources de données authentiques. Il ne sera donc plus nécessaire d'interpeller votre organisme de paiement.
- La composition de ménage nous est également envoyée via l'accès informatisé aux sources de données authentiques. Il n'est donc plus nécessaire de nous l'envoyer, ni de vous présenter à la commune ou de nous remettre la procuration nous donnant droit de la solliciter à votre place.
- **NOUVEAU** : En cas de reconnaissance d'un **handicap** par le **SPF sécurité sociale**, votre attestation nous est envoyée via l'accès informatisé aux sources de données authentiques. Il n'est donc plus nécessaire de nous l'envoyer.

⚠ **Si votre composition de ménage change dans les mois qui suivent la remise de vos documents, il faudra nous en informer au plus vite afin que nous sollicitons une composition actualisée.**



△ Dans la continuité de notre objectif de simplification administrative, il n'est plus nécessaire de nous fournir l'attestation concernant l'assurance incendie en même temps que votre dossier d'indexation du loyer. Comme locataire, vous devez cependant toujours continuer à souscrire une assurance incendie.



## Quand nous envoyer vos documents ?

Un premier courrier va être adressé à chaque locataire suivant une planification conçue en fonction de la localisation du logement. Le locataire communiquera, en réponse à ce courrier les documents qui lui sont réclamés, dans les délais indiqués :

Localité	Date d'envoi du courrier	Date de réception des documents souhaités
CHARLEROI	26/06/2023	10/07/2023
COUILLET	24/07/2023	07/08/2023
DAMPREMY	10/07/2023	24/07/2023
GERPINNES	21/08/2023	04/09/2023
GILLY	21/08/2023	04/09/2023
GOSELIES	07/08/2023	21/08/2023
GOUTROUX	26/06/2023	10/07/2023
JUMET	07/08/2023	21/08/2023
LODELINSART	07/08/2023	21/08/2023
MARCHIENNE-AU-PONT	26/06/2023	10/07/2023
MARCINELLE	10/07/2023	24/07/2023
MONCEAU-SUR-SAMBRE	24/07/2023	07/08/2023
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	21/08/2023	04/09/2023
MONTIGNY-LE-TILLEUL	21/08/2023	04/09/2023
MONT-SUR-MARCHIENNE	10/07/2023	24/07/2023
RANSART	21/08/2023	04/09/2023
ROUX	07/08/2023	21/08/2023

Un rappel simple sera adressé à tous les locataires dont le dossier reste incomplet, dans le mois suivants la date de réception des documents souhaitée. Les locataires dont le dossier sera complet, recevront un accusé de réception leur confirmant la bonne mise en ordre de leur dossier d'indexation. Enfin, un rappel recommandé sera envoyé aux locataires dont le dossier resterait toujours incomplet, en octobre. Une fiche de calcul expliquant le montant du loyer à payer au 1<sup>er</sup> janvier sera envoyée aux locataires au plus tard le 15 décembre.



## Évitez le loyer maximum

L'attention est attirée sur le fait que si le **dossier** du locataire est **incomplet**, le **loyer** peut être porté au montant **maximum**, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, dans l'éventualité où le locataire ne produit pas les documents sollicités, en 2023 pour le calcul au 1<sup>er</sup> janvier, et les remet, au courant de l'année, la diminution de loyer qui en découlerait ne sera appliquée qu'à partir du premier jour du mois qui suit la production de ces documents (art. 29 AGW du 06 septembre 2007).

**Exemple** : si les documents sont communiqués le 10 janvier, le loyer maximum est maintenu pour janvier, et n'est revu à la baisse qu'à partir de février.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 28 à 35

## Pour les logements moyens

Le loyer initial, calculé sur la base annuelle, est égal à 5 % du prix de revient du logement.

Ce loyer est adapté au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année : il est égal à 5% du coût du logement actualisé.

Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.



## Quels documents nous renvoyer ?

### Revenus actuels du ménage

Si revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Si revenus issus d'une activité d'indépendant	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Si pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Si maladie - invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1er janvier 2023
Si allocation d'handicap	3 derniers extraits de compte
Si revenus issus de contrat d'intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois
Si CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Si sans emploi (allocation de chômage)	Attestation avec taux journalier + historique depuis le 1er janvier 2023

### Situations relatives à la composition du ménage

Si enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
-----------------------------	--



## Quand nous envoyer vos documents ?

Chaque locataire recevra à partir du 01/09/2023, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires à nous remettre avant le 01/12/2023.

Cadre légal : Dispositions autonomes introduites par les Chapitres II et III de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 04 octobre 2012 – article 46 et art. 36 à 41 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007

## Pour les logements à loyer d'équilibre

Le loyer de base est déterminé par comparaison avec la valeur locative d'un logement similaire dans la commune.

Le loyer est adapté chaque année à la date anniversaire du bail suivant la formule ci-dessous :

LOYER DE BASE X INDICE NOUVEAU

INDICE DE BASE

Le loyer de base est celui mentionné dans le contrat de bail.

L'indice nouveau est celui du mois qui précède celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail. L'indice de base est celui du mois qui précède celui de la conclusion du bail.

Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.



## Quels documents nous renvoyer ?

### Situations relatives à la composition du ménage

Si invalidité	Attestation d'invalidité de la mutuelle
---------------	---



## Quand nous envoyer vos documents ?

Chaque locataire recevra à partir du 01/09/2023, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires à nous remettre avant le 01/12/2023.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 42 à 47

# Nouvel espace pour l'ASBL Esenca à Charleroi-Nord

**Afin d'augmenter l'offre de services et la présence sociale dans ses quartiers, La Sambrienne mène une politique de partenariats s'appuyant sur les initiatives locales. Dans ce cadre, elle a le plaisir de vous présenter l'ASBL Esenca et ses nouveaux locaux à Charleroi-Nord.**



L'ASBL Esenca (anciennement ASPH) existe depuis plus de 100 ans. Association pour personnes en situation de handicap de Solidaris, elle cherchait de nouveaux locaux où développer ses diverses activités. C'est au sein d'un quartier d'une autre centenaire, La Sambrienne, qu'elle a pu s'installer et créer un espace d'information, d'aide, d'échange et d'accompagnement.

La Sambrienne propose en effet à la location, divers locaux d'activité. Du petit espace accueillant un bureau, à d'immenses salles d'animation, les services accueillis sont variés : associations d'aides à l'intégration, boutiques de secondes main, permanences juridiques, accueil de la jeunesse ou des personnes âgées, ... « *Tous ces services sont bien plus que des locataires de nos locaux* », explique-t-on à la direction de La Sambrienne. « *Ce sont des partenaires privilégiés, qui amènent de la vie dans nos quartiers et accompagnent nos locataires au quotidien.* »

Pour favoriser cette vie de quartier et la cohésion sociale, La Sambrienne propose d'ailleurs des réductions de loyers, valorisant l'impact des services sur le bien-être de ses locataires.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

C'est ainsi le cas de l'ASBL Esenca. « *Depuis plus de 100 ans, la compétence de ce service n'est plus à démontrer. Ce sera donc encore une fois un atout pour nos locataires en situation de handicap.* »

C'est en effet le cœur de cible de l'ASBL Esenca : « *Esenca se définit entre autres comme le syndicat des personnes en situation de handicap et agit concrètement pour faire valoir les droits de ces personnes : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc. avec comme objectifs principaux: l'inclusion universelle et l'entière participation des personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de vie.* »

A Charleroi, l'ASBL a participé à la création de Handycity et de la charte communale. Elle mène, avec un ensemble de sections locales, des animations pour et avec des institutions, des groupes et des personnes individuelles. Elle est aussi représentée aux Plates-formes Communales de Concertation de la Personne Handicapée.

Sur le terrain, elle informe et accompagne les personnes en situation de handicap sur la santé et le bien-être, les soins de santé (à domicile ou non) et la législation les concernant.

Le local loué à des conditions avantageuses par La Sambrienne lui permet de créer de nouvelles activités, au cœur du milieu de vie des personnes : Atelier tricot, groupes d'échange ou d'expression artistique, séances d'infos ou balades, ...

Ces activités rejoignent ainsi l'offre associative déjà présentée dans le quartier Harmegnies, au cœur de Charleroi-Nord. « *Dans cet ensemble récemment rénové, La Sambrienne accueille en effet déjà une école de devoirs dispensant aussi des cours de français et accompagnant des personnes d'origine étrangère et le service des aînés de la Ville de Charleroi* » se félicite-t-on auprès de la société de logements de service public. « *C'est un exemple du genre de collaboration que nous voulons, de la mixité sociale que nous souhaitons mettre en place dans chaque quartier* ».

L'appel est donc lancé aux différentes associations et structures souhaitant s'investir sur les territoires de Charleroi et Gerpennes : des locaux restent disponibles à la location.

# Voici vos représentants au sein du CCLP



**En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.**

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président – Administrateur Régie quartier	0471/59.34.39
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Référente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Référent technique et communication	0470/20.29.99

## Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de La Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours

ouvrables. Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.

## Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en « 7 antennes locales », si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

### Antenne de Lodelinsart

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart  
Contacter actuellement le 0471/59.51.28 ou 0475/85.35.91  
Permanences sur rendez-vous.

### Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy  
STEVENS Claudine  
0471/593756 – cclp.sc.6020@gmail.com  
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous

### Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15  
6032 Marchienne-Au-Pont  
BUELENS Sébastien  
0476/2115 41 – cclp.sebastien@hotmail.com  
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

### Antenne de Couillet et Gerpinnes

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet  
QUAIRIAUX Claude  
0470/202999  
claudc.cclp.6280@hotmail.com  
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez- vous.

### Antenne de Charleroi Nord

Rue d'Himeji 156 – 6000 Charleroi  
BARBET Daniel  
Contacter au 0471/556363  
du lundi au vendredi entre 9h et 17h  
cclp.charleroi@hotmail.com  
Permanences sur rendez-vous.

### Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle  
ARCURI Michel  
0476/21.38.62  
cclp6001michel@gmail.com  
Permanences sur rendez-vous.

### Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005  
6061 Montignies-Sur-Sambre  
DE PAUW José  
0476/780040 – cclpjose6061@gmail.com  
ARCURI Michel  
0476/213862 – cclp6061michel@gmail.com  
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

En tant que locataires  
vous avez des droits,  
mais aussi des devoirs!



CENTRE PUBLIC  
D'ACTION SOCIALE  
CHARLEROI

# Les soins à domicile du CPAS : un service ouvert à tous les carolorégiens

**« Les soins infirmiers à domicile du CPAS de Charleroi sont ouverts à TOUS les habitants de Charleroi et pas uniquement aux personnes à faibles revenus. »**

Depuis plus de 30 ans d'existence, le Service de soins à domicile du CPAS carolo, qui est actuellement composé de 15 infirmier(ère)s et 5 aides-soignant(e)s, offre à tout citoyen domicilié dans l'entité de Charleroi un large panel de soins infirmier : des injections aux soins de plaies, des soins palliatifs à la simple toilette.

« Nous aidons en moyenne 500 patients chaque mois pour des soins très divers. » explique D. Fevrier, la responsable du service. « Cela peut aller d'injections pour des douleurs jusqu'aux situations palliatives beaucoup plus lourdes où nos équipes peuvent assurer la continuité des soins 24h/24. Les tranches d'âge aussi sont très variées. Nous avons de jeunes patients mineurs mais aussi des adultes et bien sûr des personnes âgées. »

Parmi le personnel infirmier, plusieurs ont suivi des formations en diabétologie et en soins de plaies. Le personnel est encouragé à suivre ce type de formation permettant de développer le regard spécialisé de l'infirmier de deuxième ligne pouvant offrir des services supplémentaires à la population.

L'infirmier(ère) à domicile travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant ou spécialiste dans le but d'assurer une continuité et une qualité de soins.

Le service est conventionné et pratique le tiers payant.

Les soins infirmiers du CPAS de Charleroi peuvent être combinés à d'autres services, comme les repas à domicile, l'aide-ménagère ou encore le service d'adaptation du logement réalisé par une ergothérapeute.

« Restez chez soi le plus longtemps possible en toute sécurité », c'est le credo des Services d'Aide et Soins à Domicile du CPAS de Charleroi.

Pour tout renseignement, contactez le Service d'Aide et Soins à domicile par téléphone au 071/23.30.30.

Vous pouvez également trouver un complément d'information sur le site internet [www.cpascharleroi.be/SASD](http://www.cpascharleroi.be/SASD). 





LA **SAMBRIENNE**

### > Offre

Les offres doivent être adressées avant le mardi 5 septembre 2023 par voie postale dans une enveloppe fermée en y indiquant « OFFRE MAISON » à l'adresse suivante :

La Sambrienne  
« OFFRE MAISON »  
Rue Trieu Kaisin 70  
6061 Montignies-sur-Sambre.

Celles-ci seront ouvertes en présence du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

### > Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé.

À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

### > Visites

Sur rendez-vous

### > Question?

Par mail à  
info@lasambrienne.be  
Par téléphone au 071/272.000

**LASAMBRIENNE.BE**

# À VENDRE

Vous souhaitez devenir propriétaire ? C'est possible. La Sambrienne vend certains logements de son patrimoine.

## Marchienne



PRIX DE VENTE MINIMUM

**75.000€**

Rue Peetermans, 5  
2 chambres



## Monceau-sur-Sambre



PRIX DE VENTE MINIMUM

**75.000€**

Rue Houtard, 81  
2 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

**80.000€**

Rue Lorsignol, 22  
3 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

**85.000€**

Rue Lorsignol, 13  
3 chambres



## Jumet



PRIX DE VENTE MINIMUM

**80.000€**Rue de l'Union, 46  
2 chambres

## Goutroux



PRIX DE VENTE MINIMUM

**115.000€**Rue F.Capouillet, 70  
2 chambres

Retrouvez toutes  
nos maisons  
inoccupées  
à vendre sur


[www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be)


# Combien coûte l'achat d'un logement social ?

Au prix de vente du logement, il faut ajouter les frais suivants :

Achat du logement	Exemple : 80.000€
Frais des actes d'achat du notaire	700 €
Droits d'enregistrement *	Gratuit
Frais de plan du géomètre	600 €
Prorata du précompte immobilier	250 €
Frais de l'acte de crédit du notaire	3.500 €
Réduction de prime à l'acquisition	- 750 €
	84.305€

(\*)

- Gratuit pour les bénéficiaires de la prime à l'acquisition de la Région wallonne,
- 5% (si prêt social) ou 6% du prix de vente pour les personnes qui ne sont pas
- bénéficiaires de la prime et pour autant qu'elles ne soient pas propriétaires et
- qu'elles s'engagent à occuper le bien pendant 3 ans, soit 4.800 €,
- 12,5% ou 15% pour les personnes qui ne remplissent pas ces conditions, soit 10.000 €.

Les montants ci-dessus sont exemplatifs et uniquement renseignés à titre indicatif. Pour toute question, consultez votre notaire.

## Existe-t-il des aides financières ?

Oui, il existe plusieurs aides financières et notamment :

- La prime à l'acquisition

Il s'agit d'une prime de 745€ accordée par la Région wallonne. Elle est octroyée sous certaines conditions.

- La gratuité des droits d'enregistrement

Comme expliqué plus haut, les droits d'enregistrement sont gratuits pour les bénéficiaires de la prime à l'acquisition de la Région wallonne et réduit à 5% (si prêt social) ou 6% pour les personnes qui ne sont pas bénéficiaires de cette prime et pour autant qu'elles ne soient pas propriétaires et qu'elles s'engagent à occuper le bien pendant 3 ans.

## Qui peut m'accorder un prêt ?

La Sambrienne n'accorde aucun prêt. Vous devez donc prendre contact avec votre banque, le Fond des familles nombreuses ou un guichet de la Société wallonne du crédit social.



je veux louer

# À LOUER

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable.

  
**LA SAMBRIENNE**

## > Conditions

Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

## > Visites

Sur rendez-vous

## > Question?

Visitez [www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be)

**Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet**

**LASAMBRIENNE.BE**



LOYER

**543,48€**

Avenue L. de Brouckere, 38  
**MARCINELLE**  
1 chambre

P&B B



LOYER

**485,23€**

Rue Turenne, 5/021  
**CHARLEROI**  
1 chambre

P&B B



LOYER

**593,64€**

Rue des Bateliers, 80  
**MARCHIENNE-AU-PONT**  
1 chambre

P&B C



LOYER

**591,38€**

Rue Fesler, 79/021  
**MARCHIENNE-AU-PONT**  
2 chambres

P&B A



LOYER

**718,74€**

Av. du Centenaire, 123/034  
**MONTIGNIES-SUR-SAMBRE**  
2 chambres

P&B A





# Un nouveau concept d'espace de tri développé par La Sambrienne et Tibi

**La Sambrienne et Tibi ont développé ensemble un nouveau concept d'espace de tri des déchets ménagers à l'attention des résidents de la société de logements de service public.**

**Ces nouveaux espaces de tri ont été spécifiquement conçus par ces deux acteurs publics avec un mot d'ordre : simplicité et praticabilité, afin de répondre aux besoins des résidents des habitats verticaux de La Sambrienne en matière d'évacuation de leurs déchets, tout en favorisant le maintien de la propreté des lieux et la qualité du tri des déchets.**

Concrètement, chaque espace de tri est protégé par une clôture, couvert par un système de caméras de surveillance et accessible uniquement par un badge ou par une clé. Une porte d'accès spécifique est prévue pour les résidents qui souhaitent se défaire de leurs déchets et une autre pour le personnel de Tibi et de La Sambrienne afin de gérer l'espace, et notamment de procéder à la vidange des conteneurs.

Par ailleurs, dans chaque espace de tri, des conteneurs sont à la disposition des résidents pour leur permettre de se défaire de leurs déchets quand ils le souhaitent et de les trier avec l'aide d'une signalétique simple, ainsi que d'un code couleur universel. Concrètement, chaque type de déchet est à placer, après avoir été bien conditionné, dans le conteneur de couleur correspondante :

- Les sacs verts contenant des déchets organiques dans les conteneurs verts.
- Les sacs bleus contenant du PMC dans les conteneurs bleus.
- Les papiers-cartons correctement aplatis dans les conteneurs jaunes.
- Les verres (incolores et colorés) dans les conteneurs bruns.
- Les sacs blancs contenant des déchets résiduels dans les conteneurs gris.

Trois espaces de tri sont d'ores et déjà opérationnels depuis la mi-décembre 2022 :

deux d'entre eux se situent à la rue de Villers à Couillet et le troisième à l'Avenue du Centenaire à Montignies-sur-Sambre. Près de 110 ménages bénéficient donc déjà de ce nouvel outil.

Après près de quatre mois de fonctionnement de ces trois espaces de tri, La Sambrienne et Tibi constatent avec satisfaction que les premiers résultats sont plus que positifs : l'espace de tri est bien respecté, la propreté des lieux est préservée et la qualité du tri est globalement bonne.

### Réduction des nuisances dans les quartiers

Ces nouveaux espaces de tri représentent aussi une véritable avancée pour les équipes de collecte. Auparavant, il n'était pas rare de retrouver des déchets mélangés et entassés n'importe où, ce qui rendait la tâche compliquée pour le personnel de Tibi. Désormais, chaque type de déchet est placé dans le bon conteneur, prêt pour la vidange dans le camion. Cela permet aux équipes de collecte de gagner en temps et en confort. C'est aussi dans cette perspective que ces espaces de tri ont été conçus avec le soutien de la Wallonie.

Ces espaces sont partis d'une idée et d'une envie commune avec Tibi d'améliorer le cadre de vie dans les quartiers. Ils sont le fruit et la synthèse de plusieurs expériences-pilotes. De chacune, les leçons ont été tirées et une solution a été tirée afin de répondre tant aux

besoins des équipes qu'aux habitudes des habitants.

Grâce à cette démarche commune, les nouveaux espaces de tri réalisés sont plus simples d'utilisation, pratiques et intuitifs. Par ailleurs, un travail important a été réalisé au niveau de la communication : des séances d'informations explicatives ont été menées sur le terrain afin d'expliquer à chaque résident le fonctionnement de ces nouveaux espaces de tri et au sein des espaces, la signalétique est claire.

### Bientôt élargi à d'autres quartiers

Un guide du tri a été également remis à chaque résident. Enfin, afin de dissuader toute tentative d'incivilité (dépôt non conformes, déchets en-dehors des conteneurs, etc.), leur sécurisation a été renforcée : les espaces sont accessibles uniquement à l'aide du badge ou de la clé d'accès à l'immeuble, ils sont implantés de manière visible à proximité de l'entrée des bâtiments et des voiries, et sont placés sous vidéo-surveillance. Des contrôles sont également réalisés sur le terrain afin de veiller au respect des lieux et du tri.

La Sambrienne et Tibi envisagent désormais d'étendre ces nouveaux espaces de tri à d'autres sites, en privilégiant d'abord le remplacement des conteneurs enterrés qui n'ont pas donné satisfaction, et de généraliser à terme ces nouveaux espaces de tri à l'ensemble des habitats verticaux.





FLEURUS  
 FONTAINE-L'EVÊQUE  
 GERPINNES  
 MONTIGNY-LE-TILLEUL

**COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS**

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

**COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES**

(conteneurs verts, selon la commune)



JOUR	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES WANGENIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
VENREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE WAGNELÉE				CHARLEROI GILLY GOSSELIES MARCHIENNE-DOCHERIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
FÊTE NATIONALE	Vendredi 21 juillet 2023	Samedi 22 juillet 2023
ASSOMPTION	Mardi 15 août 2023	Samedi 12 août 2023

**DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE**

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	24	10-24	21	7-21	18	4-18
FLEURUS 2	25	11-25	22	8-22	19	5-19
FLEURUS 3	28	14-28	25	11-25	22	8-22
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FONTAINE-L'EVÊQUE	19	5-19	16	2-16-30	13	13-27
GERPINNES	18	4-18	12	1-12-29	12	12-26
MONTIGNY-LE-TILLEUL	5	5-19	2-30	2-16-30	27	13-27

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

**DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE - CHARLEROI**



	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	7-22	7-22	4-18	4-18	1-15-29	1-15-29
COUILLET	13	13-27	10	10-24	7	7-21
DAMPREMY	17	3-17-31	14	14-28	11	11-25
DOCHERIE	14	14-28	11	11-25	8	8-22
GILLY	7	7-22	4	4-18	1-29	1-15-29
GOSSELIES	14	14-28	11	11-25	8	8-22
GOUTROUX	4	4-18	1-29	1-12-29	26	12-26
JUMET	26	12-26	23	9-23	20	6-20
LODELINSART	24	10-24	21	7-21	18	4-18
MARCHIENNE-AU-PONT	3-31	3-17-31	28	14-28	25	11-25
MARCINELLE	20	6-20	17	3-17-31	14	14-28
MONCEAU-SUR-SAMBRE	4	4-18	1-29	1-12-29	26	12-26
MONT-SUR-MARCHIENNE	12	12-26	9	9-23	6	6-20
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	28	14-28	25	11-25	22	8-22
RANSART	6	6-20	3-31	3-17-31	28	14-28
ROUX	19	5-19	16	2-16-30	13	13-27

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

**CONSULTEZ LE SITE WEB!**  
 Plein d'infos sur [www.tibi.be](http://www.tibi.be)



## ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** →  
Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** →  
Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** →  
Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** →  
Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** →  
Route de Châtelet
- **Courcelles** →  
Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** →  
Rue Odon Godart
- **Fleurus** →  
Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** →  
Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** →  
Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes** →  
Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** →  
Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** →  
Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** →  
Gare de Luttre

## HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi  
de 10h15 à 18h00\*.

Le samedi de 09h15 à 17h30\*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés

01/01, 01/05, l'Ascension (18/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

\* Heure de la dernière entrée.

La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.



# Cité Propre - Calendrier 2023

La Sambrienne poursuit son opération Cité Propre. Les habitants auront l'occasion d'évacuer les encombrants de leurs logements ... et de leurs quartiers.

## Calendrier 2023 : OPC

Date	Commune	Quartier	Rues concernées
31-08-23 05 ET 07-09-23	CHARLEROI MARCINELLE	HARMEGNIES CITÉ PARC	Rues de Lodelinsart et Caréna Avenues de la Cité Parc, du Chili, de Brouckère, Allées A,B,C,D,E,G,H, rues Renard, Lebon, Hubinon
12-09-23 14-09-23	GOSELIES MARCINELLE	CITÉ BLANCHE BERCEAU	Rues du Berceau, A. Goffin, des Monts, du Foyer, R. Jacques, J. Wauters, des Champs
19-09-23	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	YERNAUX	Rues E. Yernaux, F. Hotyat, R. Decooman
21-09-23	MARCHIENNE-AU-PONT	EUROPE	Avenue de l'Europe et Rue Dunant
26-09-23	MARCHIENNE-AU-PONT	SPIGNAT	Rue du Spignat
28-09-23	MARCINELLE	CECA	Avenue de la Ceca
03-10-23	DAMPREMY	MORET	Rues Dr Moret, Bieraux, Impasse Chausteur, Decoux
05-10-23	MONT-SUR-MARCHIENNE	MORIA	Rues du Moria, Charbonnières, Bergerie et J.Ruhl
10-10-23	MONT-SUR-MARCHIENNE	RENCHON	Rues C.Renchon, Gerneveaux, Mon Logis, Déportés, H.Hoover, Nestor Bal, W.Churchill, G. de Gaulle, Brigade Piron

## Calendrier 2023 : OPC+

Date	Commune	Quartier	Rues concernées
28-06-23	CHARLEROI NORD	CHARLEROI NORD	Rues de l'Alouette, du Gurgeat, du Terril, J. Wauters, Motte et Warmonceau
24-10-23	JUMET	LORIAUX	Rues des Hamendes, O.Germain, J.Demotte, Union, Badot, Aurore, Maudron

→ Retrouvez l'intégrale du calendrier sur notre site internet :

<https://www.lasambrienne.be/opc2023/>



# contacts

NOUS SOMMES  
FERMÉS:

Vendredi 21 juillet 2023

Lundi 14 août 2023

Mardi 15 août 2023

## ■ UN SITE INTERNET **[www.lasambrienne.be](http://www.lasambrienne.be)**

Disponible 24h/24 – 7j/7

## ■ UN NUMÉRO UNIQUE **071/272.000**

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

### **Service dépannages et urgences**

> Du lundi au jeudi:

**de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00**

> Le vendredi: **de 8h30 à 11h30**

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

### **Service Locatif et Social**

> Du lundi au vendredi:

**de 8h30 à 11h30**

## ■ POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,

**rue Trieu Kaisin, 70**

**6061 Montignies-sur-Sambre**

- **EMAIL:**

**[info@lasambrienne.be](mailto:info@lasambrienne.be)**

## ■ POUR NOUS RENCONTRER

**Boulevard Jacques Bertrand, 48**

**à 6000 Charleroi**

> Sur rendez-vous